

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2019

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18 heures 30 sous la présidence d'Alain DENIZOT, maire.

Le procès-verbal du conseil municipal du 20 décembre 2018 est adopté à l'unanimité.

Monsieur Vincent BONNEAU, désigné secrétaire de séance, accepte d'assurer cette fonction.

FINANCES

Débat d'Orientation Budgétaire 2019

Après un rappel sur la présentation du budget et sur le Débat d'Orientations Budgétaires, monsieur le Maire propose d'articuler le débat autour de quatre axes :

1. Le cadre de l'élaboration du budget 2019 ;
2. Une rétrospective financière des années 2014 à 2018 ;
3. Les éléments de prospective budgétaire dans laquelle s'insère le budget 2019 ;
4. Les budgets annexes.

Monsieur le maire souligne que l'organisation d'un débat sur les orientations budgétaires dans les communes de plus de 3 500 habitants, se tient dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget. Ce moment doit permettre au Conseil municipal de débattre des orientations générales du budget ainsi que des engagements pluriannuels envisagés. Il peut également jouer un rôle important en direction des habitants et constitue un exercice de transparence vis-à-vis de la population.

Plus précisément, il permet à l'assemblée délibérante de prendre connaissance :

- du contexte économique mondial, national et local,
- de l'évolution de la situation financière de la collectivité,
- des contraintes,
- des orientations budgétaires préfigurant les priorités qui seront traduites dans le budget primitif 2019.

François DELAUNAY, délégué aux finances, est invité à présenter le rapport d'orientation budgétaire. Il fait un rappel du contexte économique afin d'éclairer les conditions d'exécution du budget à venir.

Pour 2019, la croissance du PIB mondial devrait, selon les prévisions, céder progressivement du terrain et revenir de 3,7 % en 2018 à environ 3,5% en 2019 et 2020, soit un niveau globalement conforme à la croissance de la production potentielle mondiale. Les taux d'intérêt devraient demeurer très faibles avec des demandes de crédit soutenus depuis fin 2015. Les conditions de financement ne sont aujourd'hui plus un frein à l'investissement, qui semble principalement contraint par une confiance encore insuffisante.

En 2019, la croissance dans la zone euro devrait s'émousser lentement et passer d'environ 2 % à un niveau légèrement supérieur à 1,5% d'ici 2020. Une politique monétaire accommodante, une politique budgétaire modérément expansionniste en 2019, une solide croissance de l'emploi et des conditions de financement favorables se conjugueraient pour soutenir la demande intérieure,

mais l'essoufflement de la demande extérieure et l'accroissement des incertitudes liées à l'action publique constituent des freins à l'activité.

En France, la croissance française atteindrait seulement 1,6% en 2018 contre 2,3% en 2017 et ce pour diverses raisons : le « contrecoup » de la croissance vigoureuse de 2017, une consommation des ménages en baisse, l'impact des grèves dans les transports, ainsi que d'autres facteurs internationaux tels que la forte remontée des prix du pétrole, la hausse de l'euro par rapport aux autres monnaies, le renforcement des tensions protectionnistes, les craintes sur la politique monétaire et l'inflation, ou encore les incertitudes politiques en Europe. Pour 2019, le projet de loi de finances prévoit un déficit de 2,8%. Cette augmentation sera due notamment à la transformation du CICE (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi) en réduction de cotisations patronales (20 milliards d'euros).

Après une année 2018 qui a vu la mise en place des contrats financiers Etat-Collectivités (qui concerne toutes les collectivités et EPCI dont les dépenses réelles de fonctionnement inscrites au budget principal, en 2016, ont été supérieures à 60 millions d'euros, et sont soumises à un niveau maximal d'évolution de leurs dépenses de fonctionnement fixé à 1,2 % par an pendant trois ans), les concours financiers de l'Etat aux collectivités seront stables en 2019.

Le projet de loi des finances (PLF) de 2019 s'inscrit dans la continuité et pose les règles de restriction des dépenses de fonctionnement et des incitations au maintien du niveau d'investissement. Il présente également la deuxième tranche de baisse de la taxe d'habitation de 65%, l'objectif étant de supprimer l'intégralité de la taxe d'habitation d'ici 2021, hors résidences secondaires pour au moins 80 % des ménages. Une des pistes de réflexion du gouvernement pour compenser cette perte serait le transfert vers les communes de la part de la taxe foncière actuellement allouée aux départements et intercommunalités, sans aucune garantie pour l'instant.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) des communes et des départements est ainsi maintenue, à hauteur de 26,9 milliards d'euros. Cette enveloppe sera cependant répartie en fonction des dynamiques de population et de richesses, en tenant compte du renforcement de la péréquation entre collectivités du bloc local.

Cependant, la commune d'Avermes qui a subi depuis plusieurs années la baisse de la DGF qui, sur la période 2013 à 2018, représente une baisse cumulée de 375 295 €, devrait subir un nouvel écrêtement de 25 000 € en 2019.

Le maintien du niveau des dotations de l'État s'accompagne par ailleurs, pour la 2^{ème} année consécutive de la progression de la péréquation verticale. Comme l'an passé, la péréquation progressera de 190 millions et sera financée intégralement au sein de la DGF. Cela a pour conséquence d'alléger la ponction sur les variables d'ajustements mais cela augmente d'autant l'écrêtement des dotations forfaitaires des communes. Par principe de prudence, la commune d'Avermes a budgétisé la somme de 40 000 € au titre de la Dotation de Solidarité Rurale en 2019.

En ce qui concerne la péréquation horizontale, le projet de loi de finances pour 2019 confirme l'arrêt de la progression dynamique du volume du Fonds national de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) instauré en 2012. Monsieur DELAUNAY rappelle que le FPIC est prélevé puis redistribué à l'échelle des ensembles intercommunaux (ensembles composés de l'EPCI et de ses communes membres). En effet, pour la troisième année consécutive, les ressources prélevées et redistribuées au niveau national au titre du FPIC seront stabilisées à hauteur de 1 milliard d'euros.

Monsieur le Maire précise que si la commune a connu une deuxième année de situation exceptionnelle en étant bénéficiaire de 34 266 € suite à l'éligibilité de la communauté d'agglomération après le redécoupage communautaire en 2017, il est préférable en l'absence de vision à ce jour, d'inscrire pour 2019 un reversement au titre du FPIC de 15 000€ par mesure de précaution.

M. DELAUNAY expose ensuite la situation financière de la collectivité en procédant à une rétrospective de 2014 à 2018. La progression des recettes de fonctionnement est ralentie par la baisse des dotations de l'État, et une faible progression de la fiscalité directe. Parallèlement, les charges à caractère général sont maîtrisées : la commune poursuit sa rigueur sur les remplacements, tout en appliquant les augmentations salariales liées au PPCR et en permettant aux agents communaux de bénéficier d'avancements de grade. Le recrutement d'agents plus jeunes avec des salaires moins élevés en début de carrière pour remplacer les départs en retraite et la conclusion de contrats parcours emplois compétences (PEC) permettant l'emploi de personnes en réinsertion professionnelle permettent de diminuer légèrement les charges patronales.

L'épargne nette reste également en progression sur les 4 dernières années malgré une légère diminution en 2018 et la capacité de désendettement s'établit à 4,1 ans en 2018. Ceci démontre la bonne santé financière de la commune étant entendu que ce ratio ne doit pas en principe excéder 11-12 ans, seuil critique.

Les charges exceptionnelles ont légèrement augmenté en 2018, en raison notamment de l'installation du rafraîchissement à Isléa. Pour les autres charges, Monsieur le maire précise qu'il y a une augmentation des contingents comme celui du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) et le Syndicat Départemental de l'Energie de l'Allier (SDE03), augmentation qui est due, pour le SDE03, aux enfouissements des réseaux électriques et à l'éclairage public.

Monsieur DENIZOT suggère de poursuivre une gestion rigoureuse du budget principal compte tenu du contexte national restreint, d'autant qu'il s'agit de la dernière année complète du mandat municipal, préfigurant l'aboutissement de chantiers majeurs avec un impact tant sur le budget de la commune que sur les budgets annexes.

Il précise également que le budget 2018 est prévisionnel et pourra être ajusté en cours d'exercice même si en principe, les décisions modificatives sont peu nombreuses.

Par conséquent, le budget 2019 sera établi selon les 4 orientations stratégiques suivantes :

- Maintien des taux d'imposition qui n'ont pas évolué depuis plus d'une décennie et des tarifs communaux,
- Maintien d'un niveau d'épargne stable,
- Poursuite du désendettement de la commune,
- Poursuite des investissements dans le cadre d'un programme pluriannuel pour le développement de la commune.

En fonctionnement, la priorité reste la qualité de l'accueil et du service rendu tout en poursuivant les efforts pour maîtriser les dépenses. Malgré une inflation prévue de 1,7% en 2019 qui aura un coût sur les matières premières, les charges à caractère général ne devront pas augmenter d'autant.

En investissement, la priorité est donnée à l'amélioration du cadre de vie et la mise en œuvre du programme municipal, ainsi qu'à la réalisation de nouveaux travaux de voirie.

La majorité des investissements prévus ont déjà été accomplis et les grands projets réalisés ou lancés en 2019 seront les suivants :

- La fin du Contrat Communal d'Aménagement du Centre Bourg (CCAB),
- Les travaux de voiries dont la 1^{ère} phase de reprise de la voirie du chemin de Chavennes,
- La création d'un terrain synthétique,
- L'achèvement de la construction de la Halle du marché,
- Le renouvellement du parc automobile,
- L'entretien du patrimoine communal (mise en accessibilité, rénovation des groupes scolaires, aménagement du parc de l'église, climatisation de salles de repos, fleurissement de la commune)
- Un renouvellement du matériel informatique important tant au niveau des écoles que des services municipaux.

Les actions en faveur de la petite enfance, enfance, jeunesse, séniors et celles intergénérationnelles qui sont facteurs de lien social seront maintenues en 2019.

Le conseil départemental, l'Europe, la région, la CAF et la fédération française de Football seront sollicités pour obtenir les versements nécessaires à la réalisation de ces projets ; l'autofinancement sera privilégié et le recours à l'emprunt sera limité afin de continuer le désendettement de la commune.

Enfin, il précise s'agissant des budgets annexes, que sont prévus à Isléa de nouveaux investissements techniques comme l'éclairage scénique et la réparation des sièges rétractables et que pour les Portes d'Avermes, les travaux éventuels seront autofinancés par l'excédent d'investissement afférent à ce budget.

Monsieur le maire invite les conseillers à prendre la parole.

Monsieur BONNEAU souhaiterait savoir ce qu'est une classe mobile prévu pour une école. Mme PANDREAU explique qu'il s'agit d'un ensemble de tablettes pour les élèves qui sont reliées à un ordinateur portable géré par l'enseignant. On parle de classe mobile car le matériel se trouve dans un meuble qui peut être déplacé dans les différentes classes.

Monsieur ROUSVOAL demande si la commune a connaissance des recettes perçues de la ZAC des Portes de l'Allier. Monsieur le maire explique qu'il est difficile de savoir avec précision sur ces recettes compte tenu notamment des exonérations dont bénéficient les entreprises sur le foncier bâti pendant deux ans pour les constructions neuves, mais que des recettes directes sont déjà perçues par la commune. Il ajoute que les maisons neuves construites cette année profitent également de l'exonération de 2 ans.

Monsieur LARTIGAU demande la parole pour indiquer que de nombreux documents sont désormais dématérialisés, mais que les gens plus âgés ne sont pas familiarisés avec l'informatique. Il souhaiterait savoir s'il est possible de prévoir un site dédié pour aider ces personnes. Monsieur DENIZOT répond que pour les déclarations d'impôts, il est déjà indiqué aux usagers que nous pouvons les aider dans leurs démarches. Il précise également que la maison de services publics qu'il est prévu d'intégrer dans le futur bâtiment de l'ancien presbytère sera équipée d'une salle dédiée à ce type de besoin. Il ajoute que la fracture numérique ne concerne pas que les personnes âgées.

Monsieur BONNEAU ajoute que ce lieu permettra de plus de développer les actions intergénérationnelles déjà mises en place sur la commune et ainsi le vivre ensemble.

Mme PANDREAU confirme que de telles actions sont déjà menées par les jeunes comme l'aide à la création d'une boîte mail par exemple.

Monsieur le maire conclut en indiquant que le DOB démontre la bonne santé financière de la commune : les ratios sont bons, la commune se désendette, ce qui lui permet d'emprunter. Elle pourrait ainsi contracter un emprunt de 450 000 €.

Pour 2019, il précise que les investissements représentent encore presque 1 millions d'euros et qu'ils sont financés majoritairement par l'excédent et les subventions, auxquels s'ajoute un emprunt compris entre 300 000 et 350 000 €. Le budget 2019 qui sera proposé au vote le 231 février devra donc de pas minimiser les dépenses mais ne pas surestimer les recettes dans le même temps. C'est grâce à cette gestion rigoureuse que la commune arrive à dégager des marges sur le budget chaque année,

Madame CHAPIER demande pourquoi la future maison de retraite n'est pas évoquée dans ce budget. Monsieur le maire rappelle que la construction de cet équipement est portée par la Société d'Équipement d'Auvergne (SEAu) qui la louera à la commune pendant un certain nombre d'années avant que le bâtiment ne soit intégré dans le patrimoine communal. Il précise que le choix s'est porté sur la SEAu qui est une SEM locale et qui était le seul opérateur à proposer la restitution de ce bâtiment au terme du bail, ce que ne proposait pas d'autres opérateurs. Cela impactera donc le budget communal seulement en 2020 et en fonctionnement.

L'ensemble du conseil municipal prend acte du débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu avant le vote du budget de l'exercice 2019 de la commune d'Avermes qui interviendra au conseil municipal du 21 février 2019 et approuve à l'unanimité le rapport écrit sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Plus personne ne demandant la parole et le débat ayant eu lieu la séance est levée à 19h30.